

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2023

Délibération n° 2023-50

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf juin à 18h00,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juin 2023.

Objet : Fixation des tarifs sur la publicité extérieure au 1^{er} janvier 2024

Etaients présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

Etait excusé ou absent : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Mélanie COUSIN (pouvoir à Gérard FOUCARD), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Aubin AMARDEIL a été nommé secrétaire.

Monsieur Olivier ARBEZ expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2333-9,

Considérant :

Que ces tarifs sont relevés chaque année, sur la base du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2024 s'élève ainsi à 6 % (source INSEE), soit un tarif de référence de 23,30 € pour affichage non numérique dans les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus.

Sont exonérés les enseignes si leur superficie est égale au plus à 7m²

Il est proposé de de fixer les tarifs suivants par m², au 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes - de 50 m ² (1)		Enseignes			
Non numériques	numériques	7 à 12 m ² (2)	+12 à 20 m ²	+20 à 50 m ²	+ 50 m ²
23,30 €	69,90 €	Exonération	Réfaction 50% = 23,30 €	46,60 €	93,20 €

(1) Ces tarifs sont doublés pour une superficie supérieure à 50 m²

(2) Enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies, correspondant à une même activité, est égale au plus à 12 m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE 26 VOIX POUR, (0 CONTRE, 0 ABSTENTION) le présent rapport.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **- 3 JUIL. 2023**

Le Maire,



Jean-François DODET

Le secrétaire,



Aubin AMARDEIL

Date de publication : **le 3 JUIL. 2023**